

Le 27 juillet 2018,

Le surclassement permet à un licencié évoluant dans la catégorie de compétition de son âge d'évoluer dans la catégorie de compétition immédiatement supérieure. (Ex : Un joueur évoluant en catégorie U16 peut être surclassé en catégorie U18)

Le double surclassement permet à un licencié évoluant dans la catégorie de compétition de compétition U18 d'évoluer en catégorie de compétition Senior.

## 1. LES CONDITIONS ET PROCÉDURES DU SIMPLE SURCLASSEMENT

A partir de 6 ans révolus, un licencié peut effectuer une demande de surclassement. Pour concourir dans la catégorie immédiatement supérieure, le licencié doit se « surclasser » et subir un examen médical spécifique qui donne lieu à la délivrance d'un Certificat Médical de simple surclassement :



**Le certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport est valable 3 ans tandis que le certificat médical de simple surclassement est valable pour la saison en cours et doit être renouvelé à chaque demande de surclassement.**

## 2. LES CONDITIONS ET PROCÉDURES DU DOUBLE SURCLASSEMENT

Un licencié U18 (né en 2002) peut évoluer en catégorie senior. Le licencié doit renvoyer à la fédération le formulaire de double surclassement disponible sur Rolskanet et le retourner après un examen médical qui doit contenir obligatoirement un électrocardiogramme. Ce formulaire doit être contresigné par le médecin fédéral afin que le double surclassement puisse être validé.



**Le certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport est valable 3 ans tandis que le certificat médical de double surclassement est valable pour la saison en cours et doit être renouvelé à chaque demande de double surclassement.**

## 3. RÈGLES SPÉCIFIQUES CONCERNANT LE DOUBLE SURCLASSEMENT

Le règlement médical de la FF Roller & Skateboard autorise les joueurs de catégorie U18 à jouer en catégorie Senior s'ils produisent une autorisation médicale contresignée par le médecin fédéral.

Toutefois, le règlement Roller Hockey, est plus restrictif et n'autorise pas les U18 à évoluer en catégorie Senior même si une autorisation médicale est produite.

Par conséquent, pour le Roller Hockey, le double surclassement n'est possible qu'à partir de la catégorie U19.

## 4. LES RÈGLES SPÉCIFIQUES CONCERNANT LE TRIPLE SURCLASSEMENT FÉMININ

Le règlement médical de la FF Roller & Skateboard autorise les joueuses de catégorie U17 ayant 15 ans révolus à jouer en catégorie Senior féminine si elles produisent une autorisation médicale dans les conditions prévues à l'article 9 du règlement médical. Ce document doit être contresigné par le médecin fédéral.

Ici encore, le règlement Roller Hockey, n'autorise pas les U17 à évoluer en catégorie Senior féminine même si une autorisation médicale est produite.

Par conséquent, les athlètes de Roller Hockey ne peuvent faire l'objet d'un triple surclassement qu'à partir de la catégorie U18.